

Direction Nationale de l'Hôtellerie

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Relative à la Demande de Permis Technique d'Exploitation

- 1- Une Demande manuscrite adressée à Monsieur le Ministre de l'Hôtellerie, du Tourisme et l'Artisanat.
- 2- Un certificat de Résidence
- 3- Une photocopie de la Carte d'identité Nationale
- 4- Une photocopie de la Carte de Séjour (pour les Etrangers)
- 5- Une photocopie de l'ancien Permis (s'il y'en a)
- 6- 2 photos d'identité du promoteur
- 7- Le Prix du Timbre (à fixer après expertise des Lieux)

NB:Après Fourniture des dossiers ci-dessus, une équipe Technique Effectuera la Visite des Lieux (à la charge du promoteur).